

Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL

Envoyé en préfecture le 07/03/2022

Reçu en préfecture le 07/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-210700423-20220302-2022_23-AR

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX
Le 02 mars à 18 h30
Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, en mairie,
sous la présidence de
Madame Françoise GONNET TABARDEL

PRESENTS / Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - Mme Emilie MARCE - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE - M. Yvon BLADIER - Mme Monique BOF - M. Alexandre CHABANIS - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU (représenté par Mme M. BOF) - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES (représenté par M. Y. BLADIER) - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - M. Alain CARILLION (représenté par Mme F. GONNET TABARDEL) - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT (représentée par Mme E. MARCE) - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Bénédicte SAUJOT - Mme Marlène BOUVIER (représentée par M. J.P. MAUBERT) - Mme Wendy SCHUSCHITZ (représentée par Mme O. COMBE) - Mme Orlane COMBE - M. Jean Marc SERRE - Mme Maryline LANDRAUD (représentée par M. J.Y. MAURY) - M. Patrick GARCIA (représenté par M. J.M. SERRE) - Mme Mina HARIM - M. Jean François COAT - M. Jean Yves MAURY.

SECRETARE DE SEANCE / Bénédicte SAUJOT

DELIBERATION N° 23

PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu les besoins de la commune, Madame le Maire expose au conseil qu'il a été décidé de renforcer les effectifs du service de police municipale. Elle propose de créer un poste de gardien/brigadier à compter du 1^{er} avril 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL

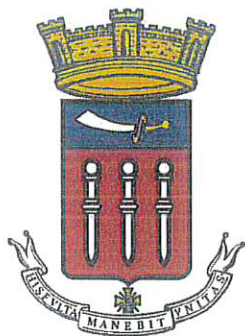
Après en avoir délibéré

A l'unanimité des voix des membres présents

- **DECIDE** la création d'un poste de gardien/brigadier à compter du 1er avril 2022 ;
- **FAIT** la déclaration de création d'emploi au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche en vertu de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée articles 23 et 41 ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires aux budgets de l'exercice 2022 et suivants.

Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Françoise GONNET TABARDEL





Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL

Envoyé en préfecture le 07/03/2022

Reçu en préfecture le 07/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-210700423-20220302-2022_24-AR

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 02 mars à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, en mairie,
sous la présidence de

Madame Françoise GONNET TABARDEL

PRESENTS / Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - Mme Emilie MARCE - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE - M. Yvon BLADIER - Mme Monique BOF - M. Alexandre CHABANIS - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU (représenté par Mme M. BOF) - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES (représenté par M. Y. BLADIER) - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - M. Alain CARILLION (représenté par Mme F. GONNET TABARDEL) - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT (représentée par Mme E. MARCE) - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Bénédicte SAUJOT - Mme Marlène BOUVIER (représentée par M. J.P. MAUBERT) - Mme Wendy SCHUSCHITZ (représentée par Mme O. COMBE) - Mme Orlane COMBE - M. Jean Marc SERRE - Mme Maryline LANDRAUD (représentée par M. J.Y. MAURY) - M. Patrick GARCIA (représenté par M. J.M. SERRE) - Mme Mina HARIM - M. Jean François COAT - M. Jean Yves MAURY.

SECRETAIRE DE SEANCE / Bénédicte SAUJOT

DELIBERATION N° 24

APPROBATION DE LA CHARTE DE LA VIE ASSOCIATIVE

Madame le Maire expose au conseil municipal la charte de la vie associative formalisant l'engagement moral entre la commune et les associations. La municipalité considère en effet chacune des associations comme un partenaire et un acteur clé du dynamisme de la vie sociale au sein de la commune. Elle se place pour sa part, dans un rôle de catalyseur pour favoriser et soutenir leurs actions, que ce soit par des aides matérielles, financières ou par le dialogue et l'apport de compétences.

LE CONSEIL MUNICIPAL

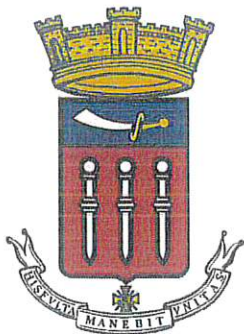
Après en avoir délibéré

27 voix pour / 2 abstentions

- **APPROUVE** les termes de la charte de la vie associative, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite charte.

Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Françoise GONNET TABARDEL





Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL

Envoyé en préfecture le 07/03/2022

Reçu en préfecture le 07/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-210700423-20220302-2022_25-AR

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX
Le 02 mars à 18 h30
Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, en mairie,
sous la présidence de
Madame Françoise GONNET TABARDEL

PRESENTS / Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - Mme Emilie MARCE - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE - M. Yvon BLADIER - Mme Monique BOF - M. Alexandre CHABANIS - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU (représenté par Mme M. BOF) - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES (représenté par M. Y. BLADIER) - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - M. Alain CARILLION (représenté par Mme F. GONNET TABARDEL) - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT (représentée par Mme E. MARCE) - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Bénédicte SAUJOT - Mme Marlène BOUVIER (représentée par M. J.P. MAUBERT) - Mme Wendy SCHUSCHITZ (représentée par Mme O. COMBE) - Mme Orlane COMBE - M. Jean Marc SERRE - Mme Maryline LANDRAUD (représentée par M. J.Y. MAURY) - M. Patrick GARCIA (représenté par M. J.M. SERRE) - Mme Mina HARIM - M. Jean François COAT - M. Jean Yves MAURY.

SECRETARE DE SEANCE / Bénédicte SAUJOT

DELIBERATION N° 25

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS
POUR L'ANNEE 2022**

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de délibérer sur les attributions de subventions aux différentes associations.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré
28 voix pour / 1 abstention

- **APPROUVE** les subventions annuelles aux associations pour l'année 2022 telles qu'indiquées sur les tableaux annexés à la présente délibération,
- **DIT** que le versement effectif de ces subventions est subordonné à la réception du dossier complet de demande de subvention,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de la commune exercice 2022.

Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Françoise GONNET TABARDEL



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022
COMMUNE DE BOURG SAINT ANDEOL

	2022	
	Subventions de fonctionnement	Subventions événementielles
Art Ardèche Ass.	1 225,00	1 000,00
Culture et bibliothèque	900,00	
Lo Regrelh Occitan	300,00	1 200,00
A vous de jouer	500,00	
Centre Culturel Bourguesan	720,00	
Compagnons du Laoul	300,00	
Comité des Fêtes	17 100,00	
Harmonie Entente Bourguesanne	4 000,00	
Harmonie Basse Ardèche	600,00	
Lou Caleu	150,00	
Les Dentellières	220,00	
Comité de jumelage	14 664,00	
Troupe Sauvage	800,00	
Cordes en ballade		2 800,00
Photo Club	490,00	
Argonaute 07	300,00	
Minifold		800,00
Patrimoine bourguesan	200,00	2 300,00
ADARA		2 500,00
TOTAL CULTURE ET FESTIVITES	42 469,00	10 600,00
TOTAL CULTURE ET FESTIVITES	53 069,00	

Subventions ACTIONS DE SOLIDARITE

	2022	2022
	Subventions de fonctionnement	Subventions événementielles
Association donneurs de sang	400,00	
La ligue contre le cancer	250,00	
APF	200,00	
FNATH	200,00	
La Leche league	250,00	
Banque alimentaire	500,00	
Restos du cœur	800,00	
Secours Populaire Français	800,00	
UNAFAM	250,00	
JAMALV	200,00	
ADAPEI	200,00	
UNRPA	530,00	
Le pouvoir des femmes	200,00	
Mouvement et Communication	300,00	300,00
TOTAL ACTIONS DE SOLIDARITE	5 080,00	300,00
Dotation au CCAS	26 000,00	
Association des employés municipaux	9 126,44	
TOTAL ACTIONS DE SOLIDARITE		40 506,44

Subventions ASSOCIATIONS ANIMAUX

	2022	2022
	Subventions de fonctionnement	Subventions événementielles
Boule de poils	450,00	
TOTAL ASSOCIATIONS ANIMAUX	450,00	450,00

Subventions ANCIENS COMBATTANTS

	2022	2022
	Subventions de fonctionnement	Subventions événementielles
Médaillés militaires	200,00	
FNACA	600,00	
UFAC 07		800,00
TOTAL ANCIENS COMBATTANTS	800,00	800,00
TOTAL ANCIENS COMBATTANTS		1 600,00

Subventions ENVIRONNEMENT

	2022	2022
	Subventions de fonctionnement	Subventions événementielles
UTAN	500,00	
Bourg en Transition	500,00	500,00
Bourg en fleurs	500,00	
Jardins familiaux de l'île	1 000,00	
ACCA	900,00	
TOTAL ENVIRONNEMENT	3 400,00	500,00
	TOTAL ENVIRONNEMENT	3 900,00

Subventions DEVELOPPEMENT LOCAL

	2022	2022
	Subventions de fonctionnement	Subventions événementielles
Bourg Vitrines et Ateliers	3 350,00	2 000,00
ALAT	400,00	
TOTAL DEVELOPPEMENT LOCAL	3 750,00	2 000,00
	TOTAL DEVELOPPEMENT LOCAL	5 750,00

Subventions EDUCATION

	2022	2022
	Subventions de fonctionnement	Subventions événementielles
Foyer socio-éducatif du Laoul	400,00	
Prévention routière comité 07	200,00	
AEEC	300,00	
APEL Marie Rivier	300,00	
TOTAL EDUCATION	1 200,00	-
OGEC St Michel/St Joseph	118 705,00	
dont 40% sur factures		
TOTAL EDUCATION		119 905,00

Subventions Sport

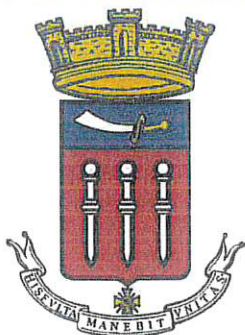
	2022	2022
	Subventions de fonctionnement	Subventions événementielles
ACBP	1 000,00	
BALL TRAP	1 000,00	1 500,00
La Boule Bourguésanne	1 000,00	3 150,00
Bourg Danse Club	1 100,00	800,00
Canoe Kayak Club Bourguésan	2 700,00	1 000,00
Lame de Bergoïata	1 650,00	
La Brême	1 000,00	1 500,00

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022
COMMUNE DE BOURG SAINT ANDEOL

La Petite Boule Bourguésanne	2 520,00	9 000,00
Championnat de France de pétanque		5 000,00
RCB	7 000,00	1 000,00
Sporting canin	450,00	500,00
SCB	8 200,00	3 000,00
TCB	3 200,00	
IEC Danse	900,00	
USB	6 650,00	1 000,00
GVB	500,00	
Hatha Yoga	300,00	
UCAM	400,00	900,00
OMS	750,00	1 400,00
Boxing Club	800,00	700,00
Impérial Boxing	800,00	
CPVDT	200,00	250,00
TCFIA		2 000,00
Kamala	300,00	
Fan Danse	300,00	
Escal en bourg	400,00	
Collège le Laoul	300,00	200,00
TOTAL SPORT	43 420,00	32 900,00
TOTAL SPORT		76 320,00

RECAPITULATIF GENERAL

	2022	2022
	Subventions de fonctionnement	Subventions événementielles
CULTURE ET FESTIVITES	42 469,00	10 600,00
ACTIONS DE SOLIDARITE	40 206,44	300,00
ASSOCIATIONS ANIMAUX	450,00	-
ANCIENS COMBATTANTS	800,00	800,00
ENVIRONNEMENT	3 400,00	500,00
DEVELOPPEMENT LOCAL	3 750,00	2 000,00
EDUCATION	119 905,00	-
SPORT	43 420,00	32 900,00
TOTAL	254 400,44	47 100,00
TOTAL GENERAL	301 500,44	



Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL**

Envoyé en préfecture le 07/03/2022

Reçu en préfecture le 07/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-210700423-20220302-2022_26-AR

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 02 mars à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, en mairie,
sous la présidence de

Madame Françoise GONNET TABARDEL

PRESENTS / Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - Mme Emilie MARCE - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE - M. Yvon BLADIER - Mme Monique BOF - M. Alexandre CHABANIS - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU (représenté par Mme M. BOF) - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES (représenté par M. Y. BLADIER) - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - M. Alain CARILLION (représenté par Mme F. GONNET TABARDEL) - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT (représentée par Mme E. MARCE) - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Bénédicte SAUJOT - Mme Marlène BOUVIER (représentée par M. J.P. MAUBERT) - Mme Wendy SCHUSCHITZ (représentée par Mme O. COMBE) - Mme Orlane COMBE - M. Jean Marc SERRE - Mme Maryline LANDRAUD (représentée par M. J.Y. MAURY) - M. Patrick GARCIA (représenté par M. J.M. SERRE) - Mme Mina HARIM - M. Jean François COAT - M. Jean Yves MAURY.

SECRETAIRE DE SEANCE / Bénédicte SAUJOT

DELIBERATION N° 26

**AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR
L'OPERATION « REHABILITATION ET MISE EN ACCESSIBILITE
DE L'HOTEL DE VILLE »**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2311-3,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction M14,

Vu la délibération n°22 du conseil municipal en date du 24 février 2021,

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) est nécessaire au montage du projet de travaux de réhabilitation et mise en accessibilité de l'hôtel de ville de la commune de Bourg Saint Andéol afin de prévoir cette opération sur plusieurs exercices budgétaires ;

Considérant la nécessité de modifier la délibération n°22 du conseil municipal en date du 24 février 2021 afin de réajuster l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à l'opération de réhabilitation et mise en accessibilité de l'hôtel de ville ;

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré
23 voix pour / 6 abstentions

1. DECIDE :

- de modifier le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation des travaux de réhabilitation et mise en accessibilité de l'hôtel de ville ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP : 600 000 € TTC

CP année 2022 : 450 000 € TTC

CP année 2023 : 150 000 € TTC

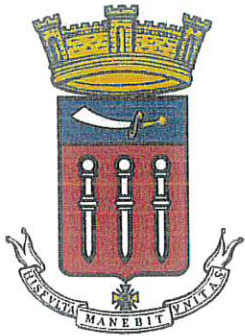
- que ces dépenses seront financées par les ressources propres de la commune déduction faite des subventions qui seront attribuées par les différentes institutions sollicitées.

2. DIT :

- que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de la commune, exercice 2022.

Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Françoise GONNET TABARDEL





Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL**

Envoyé en préfecture le 07/03/2022

Reçu en préfecture le 07/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-210700423-20220302-2022_27-AR

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 02 mars à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, en mairie,
sous la présidence de

Madame Françoise GONNET TABARDEL

PRESENTS / Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - Mme Emilie MARCE - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE - M. Yvon BLADIER - Mme Monique BOF - M. Alexandre CHABANIS (représenté par M. P. GUERIN) - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU (représenté par Mme M. BOF) - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES (représenté par M. Y. BLADIER) - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - M. Alain CARILLION (représenté par Mme F. GONNET TABARDEL) - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT (représentée par Mme E. MARCE) - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Bénédicte SAUJOT - Mme Marlène BOUVIER (représentée par M. J.P. MAUBERT) - Mme Wendy SCHUSCHITZ (représentée par Mme O. COMBE) - Mme Orlane COMBE - M. Jean Marc SERRE - Mme Maryline LANDRAUD (représentée par M. J.Y. MAURY) - M. Patrick GARCIA (représenté par M. J.M. SERRE) - Mme Mina HARIM - M. Jean François COAT - M. Jean Yves MAURY.

SECRETAIRE DE SEANCE / Bénédicte SAUJOT

DELIBERATION N° 27

REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2021

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-5 et R2311-13,

Madame le Maire expose au conseil municipal que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante, après constatation des résultats définitifs, lors du vote du compte administratif. Le conseil municipal peut néanmoins, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Les résultats et la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune avec reprise des restes à réaliser.

Madame le Maire propose donc au conseil municipal de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2021 en constatant le résultat de clôture estimé et en statuant sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif de l'exercice 2022.

En cas de différence entre les montants reportés par anticipation et les résultats constatés lors du vote du compte administratif, le conseil municipal procédera à une régularisation et à une reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif de l'exercice 2021.

Envoyé en préfecture le 07/03/2022

Reçu en préfecture le 07/03/2022

Affiché le

SLOX

ID : 007-210700423-20220302-2022_27-AR

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	
Résultat de l'exercice 2021	6 356 995,71	6 783 418,36	426 422,65
Résultat antérieur reporté		38 769,11	38 769,11
Résultat à affecter			465 191,76

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de l'exercice 2021	1 883 718,54	2 162 897,78	279 179,24
Résultat antérieur reporté		190 052,08	190 052,08
Solde global d'exécution			469 231,32

Restes à réaliser au 31/12/2021	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de l'exercice 2021	1 051 511,03	557 579,48	- 493 931,55

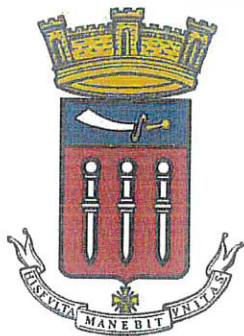
Reprise anticipée	
Affectation en section d'investissement compte 1068	400 000,00
Report en section de fonctionnement	65 191,76

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré
23 voix pour / 6 abstentions

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021,
- **DECIDE** d'affecter la somme de 400 000,00 € à la section d'investissement et de reporter la somme de 65 191,76 € en section de fonctionnement.

Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Françoise GONNET TABARDEL





Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL**

Envoyé en préfecture le 10/03/2022

Reçu en préfecture le 10/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-210700423-20220302-2022_28-BF

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 02 mars à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, en mairie,
sous la présidence de

Madame Françoise GONNET TABARDEL

PRESENTS / Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - Mme Emilie MARCE - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE - M. Yvon BLADIER - Mme Monique BOF - M. Alexandre CHABANIS (représenté par M. P. GUERIN) - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU (représenté par Mme M. BOF) - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES (représenté par M. Y. BLADIER) - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - M. Alain CARILLION (représenté par Mme F. GONNET TABARDEL) - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT (représentée par Mme E. MARCE) - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Bénédicte SAUJOT - Mme Marlène BOUVIER (représentée par M. J.P. MAUBERT) - Mme Wendy SCHUSCHITZ (représentée par Mme O. COMBE) - Mme Orlane COMBE - M. Jean Marc SERRE - Mme Maryline LANDRAUD (représentée par M. J.Y. MAURY) - M. Patrick GARCIA (représenté par M. J.M. SERRE) - Mme Mina HARIM - M. Jean François COAT - M. Jean Yves MAURY.

SECRETARE DE SEANCE / Bénédicte SAUJOT**DELIBERATION N° 28**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE. - EXERCICE 2022
ET VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1 et suivants,
- Vu la délibération n° 04 du conseil municipal en date du 26 janvier 2022 portant autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de la commune – exercice 2022,
- Vu la délibération n°5 du conseil municipal en date du 26 janvier 2022 portant sur le débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2022,
- Vu la réunion de la commission des finances en date du 23 février 2022,

Madame le Maire soumet à l'examen du conseil municipal le projet de budget primitif de l'exercice 2022 du budget principal de la commune de Bourg Saint Andéol.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré
23 voix pour / 6 abstentions

- **ARRETE** le budget primitif de l'exercice 2022 avec les prévisions suivantes, votées au niveau du chapitre :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	6 918 700,00	4 000 000,00
Recettes	6 918 700,00	4 000 000,00

Envoyé en préfecture le 10/03/2022

Reçu en préfecture le 10/03/2022

Affiché le

SLO

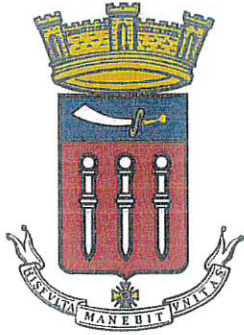
ID : 007-210700423-20220302-2022_28-BF

- **DECIDE** de retenir les taux d'imposition suivants :

Taxe foncière sur le bâti	42,19 %
Taxe foncière sur le non bâti	88,83 %

Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Françoise GONNET TABARDEL





Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le 
ID : 007-210700423-20220302-2022_29-AR

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX
Le 02 mars à 18 h30
Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, en mairie,
sous la présidence de
Madame Françoise GONNET TABARDEL

PRESENTS / Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - Mme Emilie MARCE - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE - M. Yvon BLADIER - Mme Monique BOF - M. Alexandre CHABANIS (représenté par M. P. GUERIN) - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU (représenté par Mme M. BOF) - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES (représenté par M. Y. BLADIER) - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - M. Alain CARILLION (représenté par Mme F. GONNET TABARDEL) - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT (représentée par Mme E. MARCE) - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Bénédicte SAUJOT - Mme Marlène BOUVIER (représentée par M. J.P. MAUBERT) - Mme Wendy SCHUSCHITZ (représentée par Mme O. COMBE) - Mme Orlane COMBE - M. Jean Marc SERRE - Mme Maryline LANDRAUD (représentée par M. J.Y. MAURY) - M. Patrick GARCIA (représenté par M. J.M. SERRE) - Mme Mina HARIM - M. Jean François COAT - M. Jean Yves MAURY.

SECRETAIRE DE SEANCE / Bénédicte SAUJOT

DELIBERATION N° 29

**TRAVAUX PATRIMONIAUX EN FORET DU LAOUL ET TARIFS DES MENUS
PRODUITS FORESTIERS - EXERCICE 2022**

Madame le Maire expose au conseil municipal le programme de travaux pluriannuel à réaliser par l'ONF après validation du conseil municipal dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation de la forêt communale du Laoul.

Pour l'année 2022, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la réalisation des travaux patrimoniaux suivants :

- Cloisonnement d'exploitation : ouverture
Parcelle 5
Matérialisation des layons à la boussole et mise en peinture
- Traitement des rémanents (mise en tas, broyage)
Parcelle 105 (600ml), parcelle 104 (350ml), parcelle 103 (300ml)
- Cloisonnement d'exploitation : ouverture
Parcelle 17
Recherche à la boussole et matérialisation des cloisonnements à la peinture
- Travaux d'entretien de piste/chemin
Piste de terre des moines bordure de parcelles 15-14 et 19 à 21
Elagage des bordures et passage du broyeur de pierres sur la bande de roulement environ 3m sur 1010ml

- Travaux d'entretien de piste/chemin
Limite des parcelles 12-14 et 13-15
Elagage des bordures et passage du broyeur de pierres sur la bande de roulement environ 3m sur 1090ml
- Travaux d'entretien de piste/chemin
Limite des parcelles 30 et 29
Elagage des bordures et passage du broyeur de pierres sur la bande de roulement environ 3m sur 300ml
- Opérations de maintien de la propreté des forêts et espaces naturels
Ramassage des déchets dans toute la forêt

Ces travaux correspondent à un montant total 15 780,00 € HT.

Par ailleurs, Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de se prononcer sur les tarifs de vente à l'amiable des bois provenant des travaux réalisés selon la procédure des Menus Produits Forestiers, en priorité à des affouagistes ou à d'autres habitants de la commune.

Madame le Maire propose de fixer ces tarifs à l'identique de ceux adoptés en 2021, soit de la façon suivante :

- 10,15 euros T.T.C., le stère vendu sur pied ;
- 19,29 euros T.T.C., le stère vendu façonné, non empilé en forêt ;
- 23,35 euros T.T.C., le stère vendu façonné et empilé en forêt.

LE CONSEIL MUNICIPAL

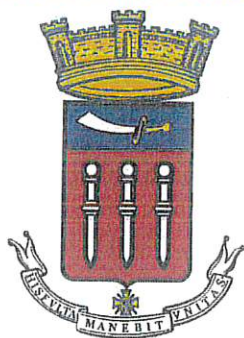
Après en avoir délibéré

A l'unanimité des voix des membres présents

- **APPROUVE** le programme de travaux patrimoniaux pour l'année 2022 arrêté à un montant de 15 780,00 € HT,
- **ADOPTE** les tarifs des menus produits forestiers suivants pour l'année 2022 :
 - 10,15 euros T.T.C., le stère vendu sur pied
 - 19,29 euros T.T.C., le stère vendu façonné, non empilé en forêt
 - 23,35 euros T.T.C., le stère vendu façonné et empilé en forêt.

Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Françoise GONNET TABARDEL





Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX
Le 02 mars à 18 h30
Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, en mairie,
sous la présidence de
Madame Françoise GONNET TABARDEL

PRESENTS / Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - Mme Emilie MARCE - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE - M. Yvon BLADIER - Mme Monique BOF - M. Alexandre CHABANIS (représenté par M. P. GUERIN) - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU (représenté par Mme M. BOF) - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES (représenté par M. Y. BLADIER) - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - M. Alain CARILLION (représenté par Mme F. GONNET TABARDEL) - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT (représentée par Mme E. MARCE) - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Bénédicte SAUJOT - Mme Marlène BOUVIER (représentée par M. J.P. MAUBERT) - Mme Wendy SCHUSCHITZ (représentée par Mme O. COMBE) - Mme Orlane COMBE - M. Jean Marc SERRE - Mme Maryline LANDRAUD (représentée par M. J.Y. MAURY) - M. Patrick GARCIA (représenté par M. J.M. SERRE) - Mme Mina HARIM - M. Jean François COAT - M. Jean Yves MAURY.

SECRETAIRE DE SEANCE / Bénédicte SAUJOT

DELIBERATION N° 30

**FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES
ANNEE 2022**

Madame le Maire propose de fixer les tarifs de location des salles municipales pour l'année 2022 en retenant les tarifs identiques à ceux votés en 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré
A l'unanimité des voix des membres présents

- **FIXE** à compter du 1^{er} mars 2022 les tarifs de location des salles municipales suivants :

FOYER MUNICIPAL

Bal	
* Sociétés locales	109,28 euros
-----	-----
* Autres sociétés ou tournées professionnelles	195,92 euros
-----	-----
* Bal du 31 décembre	288,87 euros
Lotos - Expositions - Cérémonies diverses	76,64 euros
Représentations diverses (avec entrées payantes)	76,64 euros
Arbre de Noël - autres réunions (avec entrées non payantes) pour les associations de Bourg St Andéol	Gratuit
Location aux particuliers	
* Apéritif (maximum 2 h)	124,32 euros
-----	-----
* Repas ou soirée	248,66 euros
CAUTION à la réservation	180 euros par chèque de banque

SALLE SAINT MICHEL

Expositions - Cérémonies diverses	32,64 euros
Représentations diverses (avec entrées payantes)	32,64 euros
Arbre de Noël - autres réunions (avec entrées non payantes)	Gratuit
Vente aux enchères : par jour	102,99 euros
Location aux particuliers : Apéritif (maximum 2 h)	51,51 euros
CAUTION à la réservation	180 euros par chèque de banque

Envoyé en préfecture le 08/03/2022

Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-210700423-20220302-2022_30-DE

MAISON DE QUARTIER

Location au week-end et 31 décembre	164,83 euros
Location d'un jour	82,42 euros
CAUTION à la réservation	180 euros par chèque de banque

CHATEAU PRADELLE

Locations réservées aux activités et expositions artistiques

<u>Expositions</u>	
* Avec entrées payantes ou ventes	154,53 euros/ semaine et/ou 30 euros/ jour
* Avec entrées non payantes et sans vente	Gratuit
<u>Ventes aux enchères</u>	
* 2 jours	206,04 euros
* par jour supplémentaire	103,02 euros
CAUTION à la réservation	180 euros par chèque de banque

MAISON FORESTIERE du LAOUL

Location au week-end et 31 décembre	309,06 euros
Location journée en semaine	154,53 euros
CAUTION à la réservation	500 euros par chèque de banque
CAUTION Ménage à la réservation	50 euros par chèque

CHAPELLE SAINT POLYCARPE**Locations réservées aux activités et expositions artistiques****Expositions**

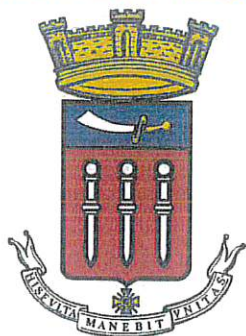
* Avec entrées payantes ou ventes	103,02 euros / semaine
* Avec entrées non payantes et sans vente	Gratuit

CAUTION à la réservation 180 euros par chèque de banque

- **DIT** que le règlement est effectué lors de la réservation de salle,
- **DIT** qu'en cas d'annulation de la réservation, il sera procédé au remboursement du règlement sur justificatif d'un évènement de force majeure.

Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Françoise GONNET TABARDEL





Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL

Envoyé en préfecture le 08/03/2022

Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-210700423-20220302-2022_31-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX
Le 02 mars à 18 h30
Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, en mairie,
sous la présidence de
Madame Françoise GONNET TABARDEL

PRESENTS / Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - Mme Emilie MARCE - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE - M. Yvon BLADIER - Mme Monique BOF - M. Alexandre CHABANIS (représenté par M. P. GUERIN) - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU (représenté par Mme M. BOF) - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES (représenté par M. Y. BLADIER) - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - M. Alain CARILLION (représenté par Mme F. GONNET TABARDEL) - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT (représentée par Mme E. MARCE) - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Bénédicte SAUJOT - Mme Marlène BOUVIER (représentée par M. J.P. MAUBERT) - Mme Wendy SCHUSCHITZ (représentée par Mme O. COMBE) - Mme Orlane COMBE - M. Jean Marc SERRE - Mme Maryline LANDRAUD (représentée par M. J.Y. MAURY) - M. Patrick GARCIA (représenté par M. J.M. SERRE) - Mme Mina HARIM - M. Jean François COAT - M. Jean Yves MAURY.

SECRETARE DE SEANCE / Bénédicte SAUJOT

DELIBERATION N° 31

FIXATION DES DROITS DE PLACE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ANNEE 2022

Madame le Maire présente au conseil municipal la proposition de délibération portant sur les droits de place pour occupation du domaine public au titre de l'année 2022 et précise que les montants proposés au vote sont identiques aux montants en vigueur au titre de l'année 2021.

Madame le Maire propose de fixer les tarifs des droits de place pour occupation du domaine public pour l'année 2022 de la façon suivante :

I - ABONNEMENTS

jusqu'à 5 ml	32,16 euros
de 5 à 8 ml	48,92 euros
au dessus de 8 m par ml supplémentaire	5,97 euros

Ces abonnements trimestriels n'étant pas valables pour les foires sauf si celles-ci tombent un jour de marché.

II - DROITS D'OCCUPATION

Prix du mètre linéaire pour marchés et foires	1,20 euros
Emplacement réservé pour taxi	60,82 euros/ emplacement
Emplacement pour un commerce ambulancier avec branchement électrique	8 euros par créneau horaire (un créneau repas midi et un créneau repas soir)
Emplacement pour un commerce ambulancier sans branchement électrique	5 euros par créneau horaire (un créneau repas midi et un créneau repas soir)

III - DROITS POUR VEHICULES A LA VENTE

Voiture neuve	4,77 euros
Voiture exposée	2,38 euros

IV - CIRQUES

Petit cirque sans mât	7,76 euros
Cirque moyen à un mât	32,21 euros
Cirque à deux mâts	138,39 euros
Grand cirque à plus de deux mâts	368,74 euros

**V - ETALAGES et TERRASSES
(par mètre carré)**

Par an, pour 4 mois maximum d'occupation	4,18 euros
Par an, pour une durée d'occupation supérieure à 4 mois	11,93 euros
Par an, pour une terrasse couverte et fermée	15,49 euros

VI - FETES FORAINES

Baraques foraines	4,49 euros pour 3 jours
Attractions moyennes	83,19 euros pour 3 jours
Gros métiers	166,51 euros pour 3 jours

Baraques foraines	5,99 euros pour 4 jours
Attractions moyennes	110,92 euros pour 4 jours
Gros métiers	222,01 euros pour 4 jours

VII - BROCANTE, VIDE GRENIER

Brocante annuelle ou foire	2,93 euros le ml
Brocante mensuelle	2,34 euros le ml
Vide grenier	5,84 euros pour les locaux 9,35 euros pour les extérieurs

VIII - MARCHES NOCTURNES

Marché nocturne :	
3 ml	9,35 euros
6 ml	18,72 euros
12 ml	28,05 euros

Envoyé en préfecture le 08/03/2022

Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-210700423-20220302-2022_31-DE

IX – AUTRES

Manège place Frédéric Mistral

178,94 euros

LE CONSEIL MUNICIPAL

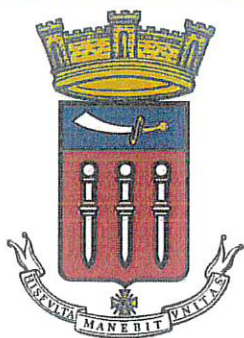
Après en avoir délibéré

A l'unanimité des voix des membres présents

- APPROUVE les barèmes ci-dessus dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} mars 2022.

Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Françoise GONNET TABARDEL





Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL**

Envoyé en préfecture le 08/03/2022

Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-210700423-20220302-2022_32-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX
Le 02 mars à 18 h30
Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, en mairie,
sous la présidence de
Madame Françoise GONNET TABARDEL

PRESENTS / Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - Mme Emilie MARCE - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE - M. Yvon BLADIER - Mme Monique BOF - M. Alexandre CHABANIS (représenté par M. P. GUERIN) - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU (représenté par Mme M. BOF) - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES (représenté par M. Y. BLADIER) - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - M. Alain CARILLION (représenté par Mme F. GONNET TABARDEL) - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT (représentée par Mme E. MARCE) - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Bénédicte SAUJOT - Mme Marlène BOUVIER (représentée par M. J.P. MAUBERT) - Mme Wendy SCHUSCHITZ (représentée par Mme O. COMBE) - Mme Orlane COMBE - M. Jean Marc SERRE - Mme Maryline LANDRAUD (représentée par M. J.Y. MAURY) - M. Patrick GARCIA (représenté par M. J.M. SERRE) - Mme Mina HARIM - M. Jean François COAT - M. Jean Yves MAURY.

SECRETARE DE SEANCE / Bénédicte SAUJOT

DELIBERATION N° 32

FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DE DIVERS MATERIELS COMMUNAUX – ANNEE 2022

Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer les tarifs de location de divers matériels communaux pour l'année 2022, en retenant les tarifs identiques à ceux votés en 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

A l'unanimité des voix des membres présents

- **FIXE** à compter du 1^{er} mars 2022 les tarifs de location des matériels municipaux suivant le tableau ci-dessous :

1. Location aux particuliers domiciliés à Bourg Saint Andéol et gratuité aux associations :

LOCATION SANS TRANSPORT	
Chaise	0,90 euros
Grille d'exposition	1,76 euros
Table	8,80 euros
Barrière	1,76 euros
Estrade	26,37 euros
Marabout	131,86 euros

Envoyé en préfecture le 08/03/2022

Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le

SLO

ID: 0074210700423-20220302-2022_32-DE

2. Location seulement aux communes dans un rayon de 15 Kilomètres

Livraison, assistance montage, démontage et retour	
Petit podium	219,77 euros
Grand Podium	274,70 euros

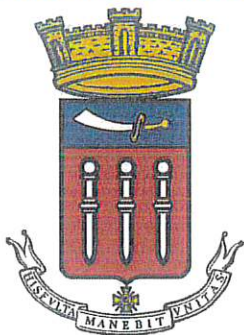
3. Tarifs applicables aux particuliers et associations de Bourg Saint Andéol :

Vidéoprojecteur - tarif prêt 48 heures	21,65 euros et dépôt de garantie 150 euros
--	---

- **DIT** que la redevance devra être réglée à l'ordre du Trésor Public au plus tard avant le début de chaque location.

Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Françoise GONNET TABARDEL





Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL

Envoyé en préfecture le 08/03/2022

Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-210700423-20220302-2022_33-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 02 mars à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, en mairie,
sous la présidence de

Madame Françoise GONNET TABARDEL

PRESENTS / Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - Mme Emilie MARCE - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE - M. Yvon BLADIER - Mme Monique BOF - M. Alexandre CHABANIS (représenté par M. P. GUERIN) - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU (représenté par Mme M. BOF) - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES (représenté par M. Y. BLADIER) - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - M. Alain CARILLION (représenté par Mme F. GONNET TABARDEL) - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT (représentée par Mme E. MARCE) - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Bénédicte SAUJOT - Mme Marlène BOUVIER (représentée par M. J.P. MAUBERT) - Mme Wendy SCHUSCHITZ (représentée par Mme O. COMBE) - Mme Orlane COMBE - M. Jean Marc SERRE - Mme Maryline LANDRAUD (représentée par M. J.Y. MAURY) - M. Patrick GARCIA (représenté par M. J.M. SERRE) - Mme Mina HARIM - M. Jean François COAT - M. Jean Yves MAURY.

SECRETARE DE SEANCE / Bénédicte SAUJOT

DELIBERATION N° 33

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES POUR L'AMENAGEMENT D'UNE LIAISON PIETONNE

Madame le Maire expose au conseil municipal que la création d'une liaison piétonne entre la Cascade et le centre-ville de Bourg Saint Andéol s'inscrit dans le cadre du projet de centre d'entraînement des arts du cirque et de l'aménagement du quartier de Tourne.

Elle indique que la commune souhaite réaliser des travaux d'aménagement du parvis, créer un cheminement piétonnier qui reliera le site au centre-ville et ouvrir l'espace en direction du site Pradelle.

Afin de mener à bien ce projet estimé à la somme de 250 018.00€ HT (300 021.60€ TTC), Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre de l'aménagement du territoire pour l'année 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL

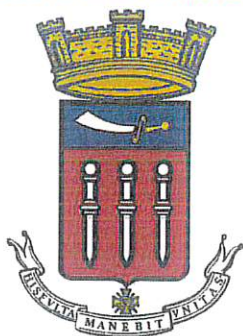
Après en avoir délibéré

A l'unanimité des voix des membres présents

- **APPROUVE** cette opération.
- **SOLLICITE** l'aide de la Région Auvergne Rhône Alpes avec une prise en charge de 20% du montant HT des travaux.

Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Françoise GONNET TABARDEL





Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX
Le 02 mars à 18 h30
Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, en mairie,
sous la présidence de
Madame Françoise GONNET TABARDEL

PRESENTS / Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - Mme Emilie MARCE - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE - M. Yvon BLADIER - Mme Monique BOF - M. Alexandre CHABANIS (représenté par M. P. GUERIN) - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU (représenté par Mme M. BOF) - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES (représenté par M. Y. BLADIER) - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - M. Alain CARILLION (représenté par Mme F. GONNET TABARDEL) - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT (représentée par Mme E. MARCE) - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Bénédicte SAUJOT - Mme Marlène BOUVIER (représentée par M. J.P. MAUBERT) - Mme Wendy SCHUSCHITZ (représentée par Mme O. COMBE) - Mme Orlane COMBE - M. Jean Marc SERRE - Mme Maryline LANDRAUD (représentée par M. J.Y. MAURY) - M. Patrick GARCIA (représenté par M. J.M. SERRE) - Mme Mina HARIM - M. Jean François COAT - M. Jean Yves MAURY.

SECRETAIRE DE SEANCE / Bénédicte SAUJOT

DELIBERATION N° 34

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'ETAT POUR L'ACHAT
D'UN CINEMOMETRE**

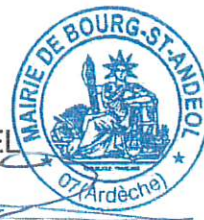
Madame le Maire expose au conseil municipal le projet d'équiper les policiers municipaux d'un cinémomètre afin de pouvoir effectuer des contrôles de vitesse sur le territoire de la commune.

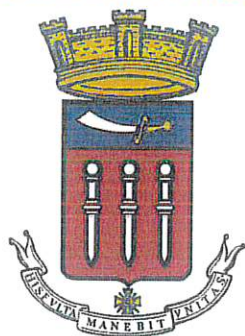
Afin de mener à bien ce projet estimé environ à la somme de 4448.00€ HT (5337.60€ TTC), Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'année 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré
A l'unanimité des voix des membres présents

- **APPROUVE** cette opération et le montant précité,
- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, exercice 2022 – catégorie " sécurisation des équipements publics" avec une prise en charge de 30% du montant HT.

Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Françoise GONNET TABARDEL





Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX
Le 02 mars à 18 h30
Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, en mairie,
sous la présidence de
Madame Françoise GONNET TABARDEL

PRESENTS / Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - Mme Emilie MARCE - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE - M. Yvon BLADIER - Mme Monique BOF - M. Alexandre CHABANIS (représenté par M. P. GUERIN) - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU (représenté par Mme M. BOF) - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES (représenté par M. Y. BLADIER) - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - M. Alain CARILLION (représenté par Mme F. GONNET TABARDEL) - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT (représentée par Mme E. MARCE) - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Bénédicte SAUJOT - Mme Marlène BOUVIER (représentée par M. J.P. MAUBERT) - Mme Wendy SCHUSCHITZ (représentée par Mme O. COMBE) - Mme Orlane COMBE - M. Jean Marc SERRE - Mme Maryline LANDRAUD (représentée par M. J.Y. MAURY) - M. Patrick GARCIA (représenté par M. J.M. SERRE) - Mme Mina HARIM - M. Jean François COAT - M. Jean Yves MAURY.

SECRETAIRE DE SEANCE / Bénédicte SAUJOT

DELIBERATION N° 35

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES DANS LE CADRE DU CONTRAT REGIONAL DE SECURITE

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet d'équiper les policiers municipaux d'un cinémomètre et l'aide que la Région Auvergne Rhône Alpes a instauré pour les dépenses liées à l'équipement des polices municipales dans le cadre du contrat régional de sécurité.

Afin de mener à bien cette opération estimée à la somme de 4448.00€ HT (5337.60€ TTC), Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du contrat régional de sécurité.

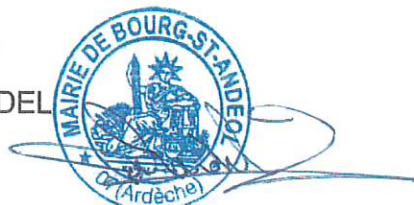
LE CONSEIL MUNICIPAL

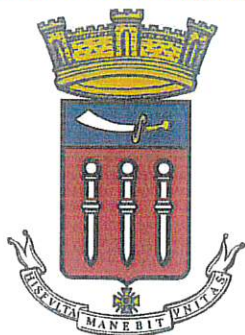
Après en avoir délibéré

A l'unanimité des voix des membres présents

- **APPROUVE** cette opération et le montant des travaux précité,
- **SOLLICITE** l'aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour une prise en charge de 50% des dépenses.

Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Françoise GONNET TABARDEL





Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL

Envoyé en préfecture le 08/03/2022

Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-210700423-20220302-2022_36-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX
Le 02 mars à 18 h30
Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, en mairie,
sous la présidence de
Madame Françoise GONNET TABARDEL

PRESENTS / Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - Mme Emilie MARCE - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE - M. Yvon BLADIER - Mme Monique BOF - M. Alexandre CHABANIS (représenté par M. P. GUERIN) - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU (représenté par Mme M. BOF) - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES (représenté par M. Y. BLADIER) - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - M. Alain CARILLION (représenté par Mme F. GONNET TABARDEL) - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT (représentée par Mme E. MARCE) - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Bénédicte SAUJOT - Mme Marlène BOUVIER (représentée par M. J.P. MAUBERT) - Mme Wendy SCHUSCHITZ (représentée par Mme O. COMBE) - Mme Orlane COMBE - M. Jean Marc SERRE - Mme Maryline LANDRAUD (représentée par M. J.Y. MAURY) - M. Patrick GARCIA (représenté par M. J.M. SERRE) - Mme Mina HARIM - M. Jean François COAT - M. Jean Yves MAURY.

SECRETAIRE DE SEANCE / Bénédicte SAUJOT

DELIBERATION N° 36

DENOMINATION DU PARC NEPTUNE

Madame le Maire expose au conseil municipal le souhait de la municipalité d'ouvrir au public le parc des jardins de Neptune afin que chacun puisse bénéficier de la richesse de ce cadre naturel et patrimonial de la commune.

Les conditions d'ouverture de ce lieu seront définies par arrêté municipal.

Madame le Maire propose au conseil municipal de dénommer cet espace « Parc Neptune ».

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré
A l'unanimité des voix des membres présents

- **DECIDE** la dénomination du parc des jardins de Neptune : « Parc Neptune »

Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Françoise GONNET TABARDEL

